



Chères lectrices, chers lecteurs,

Le 9 juin prochain, nous sommes appelés à élire les députés européens : **un seul tour** !

La première priorité est de mobiliser les Français pour cette élection : **ils doivent voter**. La seconde est de faire comprendre que ces élections ne sont pas franco-françaises mais bien européennes. **L'Europe a des enjeux propres.**

Plus que jamais, nous avons besoin d'Europe : pour notre économie, pour notre sécurité, pour notre agriculture, pour notre santé,... et pour prendre soin de l'Europe, **allons voter** !

Sur le plan national, le Gouvernement a soumis à l'Assemblée nationale le Projet de loi (P JL) relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie.

Pour examiner ce P JL, l'Assemblée nationale a convoqué une Commission spéciale, dont je suis membre. Durant la deuxième quinzaine d'avril, mes collègues et moi-même avons participé à près de **35 heures d'auditions** de soignants, d'associations, de collectifs, de représentants des cultes et de philosophes.

Des échanges passionnants que vous pouvez consulter sur Internet : « Commission spéciale pour l'examen du projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de vie ».

À ces auditions s'ajoutent bien sûr les rencontres sur le terrain avec des équipes de soignants, des associations et des citoyens souhaitant partager avec moi leur point de vue et leur expérience.

C'est un sujet où **il n'y a pas de certitudes**, il peut y avoir des convictions, mais aucune certitude absolue. La retenue et le respect des opinions de chacun est indispensable. Il faut de l'humilité, de l'humanité et un vrai débat démocratique.

Dans le détail, la loi présente deux titres : le premier pour renforcer les soins d'accompagnement, et le second pour ouvrir l'aide à mourir, dans des conditions strictes.

Ce débat se tiendra au parlement sur un temps long : une première lecture à l'Assemblée nationale dès le 27 mai puis une lecture au Sénat probablement fin 2024 voire début 2025 (date à confirmer). Le texte reviendra ensuite pour une deuxième lecture dans chacune des chambres avant le vote final. Un parcours que l'on nomme la « navette parlementaire ».

Je vous encourage vivement à suivre l'évolution des débats, et je vous tiendrai régulièrement informés de l'avancée de la loi.

En vous souhaitant bonne lecture de cette Newsletter.

Avec vous,

*Anne Bergantz*  
DÉPUTÉE DES YVELINES

## CÔTÉ CIRCONSCRIPTION



### *À la rencontre des élèves de la circonscription*

J'ai récemment eu l'occasion d'aller à la rencontre de plusieurs classes à Versailles et à Jouy-en-Josas. En tant que députée, intervenir devant des élèves est toujours une **expérience enrichissante** qui me permet d'interagir avec eux et de répondre à leurs questions.

***Leur intérêt marqué pour le fonctionnement de la vie parlementaire et les responsabilités d'un député est toujours impressionnant !***

D'abord, à l'invitation de leur professeur Gilles Grabowski, j'ai eu le plaisir de discuter avec le groupe d'élèves de la **classe Défense du collège Pierre de Nolhac à Versailles**. Je suis également intervenue devant **trois classes de CM2 des écoles primaires de Jouy-en-Josas**. Le thème de cette rencontre était la citoyenneté européenne.

Que nous apporte l'Union européenne ? Comment devient-on citoyen européen ? **Les élèves étaient très curieux, à l'approche des élections, de mieux comprendre cette institution et d'en saisir les enjeux !**



## Visites ministérielles dans les Yvelines

---

### Trois visites ministérielles se sont enchaînées sur la notre circonscription des Yvelines !

À **Buc**, j'ai eu l'opportunité de me joindre à **Bruno Le Maire**, ministre de l'Économie et des Finances, et **Jean-Noël Barrot**, ministre délégué chargé de l'Europe, lors de leur visite chez GE Healthcare. L'objectif était de mettre en avant les initiatives de l'entreprise en matière de sobriété et d'efficacité énergétique, sur le site de Buc.

À **Dampierre-en-Yvelines**, aux côtés de **Jean-Noël Barrot**, j'ai accueilli **Rachida Dati**, ministre de la Culture, pour l'inauguration de la grille du Château. Cet événement marque une étape importante et symbolique dans la rénovation de ce domaine emblématique des Yvelines. Depuis son acquisition en 2018 par Franky Mulliez, le Château de Dampierre a été transformé grâce à l'investissement financier et la ténacité de son propriétaire, avec le soutien de Madame la maire Valérie Palmer.

À **Buc** à nouveau, j'ai visité le Centre d'élevage et d'éducation Jacques Bouniol de l'École de Chiens Guides de Paris, au côté de **Fadila Khattabi**, ministre déléguée chargée des Personnes âgées et des Personnes handicapées. Indispensable au quotidien des personnes déficientes visuelles, le chien est dans cette école l'objet de toutes les attentions, de sa naissance à sa mise en retraite. La ministre a également rappelé l'importance de la loi de 1987, garantissant l'accès aux chiens guides d'aveugles dans les transports en commun, les espaces publics, les commerces.



## ***La petite enfance : une urgence nationale !***

Le forum départemental des métiers de la petite enfance s'est tenu à Versailles le jeudi 21 mars. **Organisé par Annick Bouquet, adjointe au Maire chargée de la Petite Enfance, cet évènement a réuni élus, écoles de formation, professionnels du secteur et public autour de ce thème essentiel.**

Ce forum, rendu possible grâce à la collaboration entre le Département, la Caisse d'Allocations Familiales des Yvelines et France Travail, a souligné l'importance capitale des métiers de la petite enfance. L'accueil des jeunes enfants est au croisement de beaucoup de thématiques : développement et bien-être du tout petit, égalité Femme/Homme, etc...

Ce forum, ainsi que les échanges avec les élus de la circonscription font partie d'une réflexion plus large sur le secteur de la Petite enfance. La Commission d'Enquête parlementaire sur le modèle économique des entreprises de crèches et la qualité d'accueil des jeunes enfants, dont je suis vice-présidente, a mis en lumière la **complexité du secteur et les défis auxquels l'accueil du jeune enfant est confronté.**

Le premier défi est d'abord des ressources humaines, tant au niveau de la démographie défavorable des métiers de la Petite Enfance que du manque de personnel dans les accueils collectifs. Les questions de la rémunération, mais également de la reconnaissance de ces métiers essentiels, de la formation et des perspectives de carrière sont des enjeux primordiaux primordiaux

***Il y a également un réel enjeu de simplification : le modèle de financement est, à n'en pas douter, perfectible. Il s'agira aussi de corriger des inégalités d'accès et une qualité d'accueil aujourd'hui hétérogène.***

Les ministres Catherine Vautrin et Sarah El Haïry ont récemment présenté des mesures et un plan d'actions du Gouvernement pour répondre à certains de ces enjeux.

Du côté de l'Assemblée nationale, la Commission d'enquête est maintenant terminée après cinq mois de travail. **Le rapport est en cours de rédaction et sera rendu public prochainement.** Je ne manquerai pas de vous tenir informés !



## CÔTÉ HÉMICYCLE



### *L'accord de sécurité franco-ukrainien à l'Assemblée nationale*

**Le 12 mars, l'Assemblée nationale a ratifié un accord franco-ukrainien de sécurité**, sujet qui a suscité d'intenses débats et a été largement médiatisé, sur lequel je souhaite revenir.

Signé le 16 février à l'Élysée par Emmanuel Macron et Volodymyr Zelenski, cet accord engage la France à apporter un **soutien financier significatif, ainsi qu'une assistance sécuritaire et civile à l'Ukraine**.

En quête d'un consensus au sein de la représentation nationale, le président de la République a fait le choix de présenter cet accord au Parlement pour approbation.

***J'ai voté en sa faveur, convaincue de son importance pour la sécurité de l'Ukraine, de l'Europe, et de la France.***

Ce pacte transmet un message clair à Moscou : **la France et l'Europe soutiennent fermement l'Ukraine**. La laisser à son sort reviendrait à donner carte blanche à la Russie pour perpétrer des violences, tout en entérinant sa posture belliqueuse.

## Une CMP pour la PPL Autonomie et Grand Âge

---

Le 12 mars s'est réunie la Commission mixte paritaire (CMP) sur la proposition de loi (PPL) portant diverses mesures relatives au grand âge et à l'autonomie, également connue sous le nom de PPL « Bien vieillir » et a conclu un parcours législatif débuté un an précédemment !

La France, comme de nombreux autres pays européens, est confrontée à une transition démographique importante due au vieillissement de sa population. Avec une projection de 50% d'augmentation des personnes âgées de 75 à 84 ans dans les 25 prochaines années, **l'urgence de renforcer notre système de soins et de soutien à l'autonomie est plus pressante que jamais.**

La PPL veut permettre la création d'un service public départemental de l'autonomie, visant à améliorer la coordination et l'efficacité des soins et du soutien apportés à nos aînés. L'Assemblée nationale s'est saisie du sujet et s'est engagée à répondre aux besoins de notre population. **Cet engagement s'est illustré par la multiplication des articles de la loi, passant de 14 à 65, au cours des débats.**

Toutefois, le parcours de cette PPL n'a pas été sans défis. Le Sénat a adopté une posture de simplification, supprimant 31 articles, principalement des amendements adoptés contre l'avis de notre majorité. Ces suppressions ont suscité des débats, le Sénat estimant que certaines mesures proposées apportent une complexité excessive sans correspondre aux enjeux du secteur.

Parmi les mesures phares maintenues, citons la création d'un centre de ressources probantes pour recenser et diffuser les actions de prévention de la perte d'autonomie, l'instauration d'un service public départemental de l'autonomie dans chaque département pour faciliter les démarches des personnes âgées, handicapées et des proches aidants.

**Je me réjouis également de l'adoption d'un amendement de bon sens sur la réglementation incendie pour les habitat inclusif !**

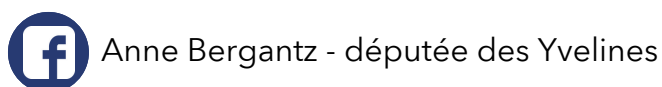
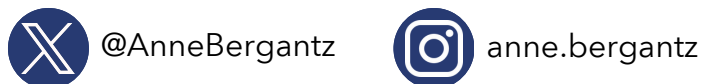


## SUIVEZ MES ACTUALITÉS



Consultez mon site pour voir les actualités du territoire et législative, mon agenda, ma Newsletter, et la manière de me contacter.

Retrouvez moi également sur les réseaux sociaux :



**avec  
VOUS**  
*pour agir*